

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 avril 2010

ENGAGEMENT NATIONAL POUR L'ENVIRONNEMENT - (n° 2449)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 1026

présenté par

M. Chassaigne, M. Dolez, M. Gosnat, M. Daniel Paul, Mme Amiable, M. Asensi, M. Bocquet, Mme Billard, M. Braouezec, M. Brard, Mme Buffet, M. Candelier, M. Desallangre, Mme Fraysse, M. Gerin, M. Gremetz, M. Lecoq, M. Muzeau, M. Sandrier et M. Vaxès

ARTICLE 94

Après l'alinéa 10, insérer l'alinéa suivant :

« a) *bis* Au troisième alinéa du II, après le mot : « précise », sont insérés les mots : « , le cas échéant, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à prévenir les situations d'insécurité juridique.